

**URBANISME**

Projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

Avis du conseil municipal

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Par délibération du 15 février 2007, le Conseil Régional a arrêté le projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (S.D.R.I.F.). Document d'urbanisme d'échelle régionale, il s'inscrit dans la hiérarchie des normes d'urbanisme et à ce titre, s'impose à certains documents dont les Plans Locaux d'Urbanisme.

Le précédent Schéma Directeur de 1994 avait été élaboré et publié par l'Etat.

Le cadre juridique de l'aménagement et du développement régional ayant été réformé, c'est à la Région qu'est revenue la mission d'élaborer le projet de révision du SDRIF, en association avec l'Etat, et c'est à ce dernier que revient la mission de publier le SDRIF par décret en Conseil d'Etat.

Le SDRIF est aujourd'hui soumis à enquête publique (enquête du 15 octobre au 8 décembre 2007).

Son élaboration a donné lieu à une concertation avec les collectivités territoriales, les partenaires socio-économiques et les acteurs associatifs sous forme d'une série d'ateliers. Les franciliens ont également été consultés sous la forme d'un questionnaire et de conférences citoyennes.

Mais il est important de noter que les communes en tant que telles ne sont pas consultées sur le SDRIF, seuls les départements concernés (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95) devant émettre un avis sur le SDRIF avant sa mise à l'enquête publique.

Ainsi, pour ce qui concerne le Val-de-Marne, le département a recueilli les observations des communes, au travers des communautés d'agglomération de la Plaine Centrale et de la Vallée de la Bièvre et des associations de communes telles que l'Association Seine-Amont Développement (ASAD) et le SIEPOR.

Un avis favorable a été émis sur le projet de SDRIF par le département du Val-de-Marne, assorti de nouvelles demandes (voir pièce ci-jointe).

Il est à noter également que le Conseil de Paris, les Conseils généraux de Seine et Marne, de l'Essonne et de la Seine Saint-Denis ont émis un avis favorable au projet de SDRIF. Ceux des Hauts-de-Seine, des Yvelines et du Val d'Oise ont émis en revanche un avis défavorable.

Il en est de même de l'Etat, pourtant associé dès l'origine aux travaux du SDRIF, reprochant son « association insuffisante sur les orientations » et concernant les question d'enjeux sur le logement, et le traitement de l'attractivité en règle générale de l'Ile-de-France, ce qui fait craindre la non publication du SDRIF par le Conseil d'Etat.

Aussi, il est apparu nécessaire que la ville d'Ivry puisse également exprimer son avis sur le projet de SDRIF au regard des orientations d'aménagement de la ville dans les domaines du développement économique, des déplacements et de l'habitat qui apparaissent compatibles avec les grandes orientations du SDRIF.

Le Bureau Municipal du 3 décembre 2007 et la Commission Aménagement et Environnement du 5 décembre se sont ainsi déjà exprimés sur ce projet et un courrier du Député-Maire sera transmis avant le 8 décembre à la Commission d'enquête en charge de l'enquête publique, faisant part de ces avis tout en soulignant la saisine du Conseil Municipal du 20 décembre sur cette question (voir pièce jointe).

### Contenu du projet de SDRIF/Constat de carence du SDRIF de 1994 – Nouveaux défis et objectifs

Etabli à l'horizon 2030, le SDRIF fixe trois défis majeurs et cinq objectifs fondamentaux pour un développement durable de l'Ile-de-France. Ils correspondent à la fois aux enjeux de proximité et à ceux liés aux effets de la mondialisation et du changement climatique. Ils s'appuient sur les constats de carence du précédent SDRIF de 1994, notamment en matière d'habitat et de développement économique :

- objectif de construction de logements (53 000/an) largement en deçà avec une production moyenne de 35 000 logements, de même qu'en matière de logement social avec 15 000 logements/an contre 20 000/an en prévisionnel ;
- accroissement continu des prix des loyers depuis 7 à 8 ans entraînant un phénomène de « centrifugation » (éloignement des familles modestes de leur lieu de travail) ;
- diminution historique de la vacance et de la rotation dans le parc social ;
- poursuite du déséquilibre de la dynamique de l'emploi au bénéfice de l'Ouest Parisien.

Les trois nouveaux défis à l'horizon 2030 sont ainsi de :

1. favoriser l'égalité sociale et territoriale et améliorer la cohésion sociale ;
2. anticiper et répondre aux mutations ou crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles ;
3. développer une Île-de-France dynamique maintenant son rayonnement mondial.

Les cinq objectifs qui répondent à ces défis visent à :

- offrir un logement à tous les Franciliens, avec un objectif central : construire 60 000 logements par an pendant 25 ans et viser un taux de 30 % de logement social à terme ;
- doter la métropole d'équipements et de services de qualité ;
- préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité ;
- accueillir l'emploi et stimuler l'activité économique, garantir le rayonnement international ;
- promouvoir une nouvelle politique de transports au service du projet régional.

Le projet spatial régional vise à une meilleure organisation et une réelle solidarité territoriale de la métropole francilienne, avec l'opportunité de créer une ville plus vivante, plus agréable et plus accessible à tous, en limitant notamment les déplacements automobiles et les extensions urbaines au profit d'une ville plus compacte.

Le principe d'intensification urbaine lie ainsi étroitement urbanisme, services et activités ainsi que transports collectifs.

La mise en œuvre du SDRIF fait appel également à la géographie des territoires stratégiques qui ont et auront un rôle moteur et structurant pour répondre aux défis cités plus hauts ; le fleuve apparaissant à ce titre comme élément fédérateur du projet spatial.

Enfin, il est proposé la création de 5 grands faisceaux, cadre de développement et de coordination stratégique, façonnés par les mobilités et les liens fonctionnels (Ouest, Nord, Est, Sud-Est et Sud) et qui comprend pour partie Paris et le cœur de l'agglomération, des territoires de l'agglomération centrale et au delà.

#### Projet de SDRIF/Seine-Amont et Ivry

Aujourd'hui, dans l'Opération d'Intérêt National Orly/Rungis/Seine-Amont, le territoire du même nom est inclus dans le faisceau Sud-Est et constitue l'un des territoires stratégiques structurant pour le développement régional (voir pièce ci-jointe).

Le secteur Seine-Amont lui-même est considéré comme un site prioritaire du territoire régional, véritable pôle moteur à dynamiser (fort besoin de renouvellement urbain de certains quartiers, mise en œuvre de stratégie en matière de formation et d'accès à l'emploi...).

Le renforcement de la vocation d'accueil urbain et l'accompagnement de la mutation des grandes zones industrielles pour développer l'emploi sont proposés. Cela passe par :

- le développement du pôle Medicen Santé, dont Seine-Amont constitue le cœur (projet Charles Foix à Ivry) ;
- la création de centres de recherche et d'innovation (projet CEDIB pour Ivry) ;
- la structuration d'un pôle universitaire Paris Rive Gauche/Seine-Amont ;
- la création d'un centre de recherche sur la santé ;
- la re-dynamisation du pôle territoire Orly-Rungis.

En matière d'aménagement, le statut d'Opération d'Intérêt National au territoire d'Orly/Rungis/Seine-Amont devrait permettre à ce dernier la définition d'un projet d'aménagement cohérent à l'échelle du territoire.

Il devrait s'appuyer sur les initiatives déjà mises en œuvre comme pour Ivry, le projet de territoire établi par l'Association Seine-Amont Développement et le Schéma de Développement d'Ivry-Port en cours de réalisation.

D'ores et déjà de grands objectifs sont annoncés dans le SDRIF (repris dans le protocole Villes/EPORSA/Etat/Conseil Général/Conseil Régional, signé le 19 novembre dernier) :

- 3 000 logements/an,
- taux d'emploi moyen de 1,
- densification urbaine et haute qualité environnementale, paysagère et architecturale,
- déplacement du dépôt pétrolier,
- amélioration dans la desserte : tramway sur la RN 305, TCSP Vallée de la Seine, liaison Arc/Express,
- optimisation des lignes 7 et 14 du métro,
- création de deux franchissements de Seine,
- création de circulations douces le long des berges de Seine.

Par ailleurs, des densifications préférentielles sont proposées sur les secteurs des Ardoines (Vitry), l'opération Avenir-Gambetta, le Ludo (Choisy-le-Roi), La Carono (Villeneuve-le-Roi).

Les dernières réalisations d'Ivry en matière notamment de construction de logements (3 000 logements réalisés depuis 2001), et ses nombreux projets dont la ZAC du Plateau et le projet Avenir-Gambetta, s'inscrivent d'ores et déjà dans le projet de SDRIF.

Ces deux projets prévoient la construction de plus de 3 500 logements, de nombreuses activités et espaces et équipements publics avec une volonté de mixité des fonctions urbaines et de diversité de l'habitat, et intégreront des préconisations en matière notamment de haute qualité environnementale au fin de création de quartiers durables.

Les études en cours, en vue de l'élaboration du projet du Schéma de Développement d'Ivry-Port (objectif de réalisation à juin 2008) s'inscrivent également dans les objectifs du SDRIF, car ce projet pourra être demain un des éléments dans la mise en œuvre du plan stratégique directeur qui sera établi à l'échelle de l'EPORSA, une des missions de l'Etablissement Public.

En matière de déplacements, la ville d'Ivry n'a pas attendu l'arrivée des transports en commun pour développer son territoire en particulier le nord d'Ivry-Port (près de 200 000 m<sup>2</sup> de logements, d'activités, de commerces, d'équipements réalisés alors que les transports en commun sont réduits au minimum).

Ainsi, les projets inscrits au SDRIF, tels que le tramway RN 305 et le TCSP Vallée de la Seine sont complètement pris en compte par la Ville pour son développement.

Enfin, en matière d'équipement structurant, de rayonnement régional, la ville d'Ivry réfléchit avec de nombreux partenaires (villes de Paris, Charenton, Conseil Général et Université Paris I), à l'implantation d'une Cité de la Ville, lieu racontant l'histoire du développement de la Région Parisienne intégrant recherche, formation et enseignement universitaire.

Il est à noter que ce projet est repris dans les demandes complémentaires du Conseil Général (voir délibération du 2 juillet 2007 jointe en annexe).

Il serait fort préjudiciable que le projet de SDRIF ne soit pas demain publié par l'Etat.

Il mettrait en effet à mal les efforts des nombreuses collectivités territoriales de l'Ile-de-France et bien entendu de la Région dans leur recherche d'une meilleure solidarité entre les territoires, le nécessaire rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est Parisien et la volonté d'un « meilleur vivre ensemble » pour tous les franciliens et notamment les plus modestes.

Au regard de ce qui précède, je vous propose d'approuver les grandes orientations qui ont conduit à l'élaboration du SDRIF et de soutenir la Région Ile-de-France dans sa démarche.

P.J. : - délibération du conseil général,  
- lettre du Député-Maire,  
- extraits du SDRIF Faisceau Sud-Est comprenant Seine-Amont.

## **URBANISME**

Projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)  
Avis du conseil municipal

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Pierre Gosnat, Député-Maire d'Ivry-sur-Seine,  
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'urbanisme,

vu la délibération du Conseil Régional du 15 février 2007, arrêtant le projet de  
Schéma Directeur de la Région Ile-de-France,

vu sa délibération en date du 15 février 2007, donnant un avis favorable au projet  
de décret de création de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont,

vu le décret n° 2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'Etablissement  
Public d'Aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont,

vu la délibération du Conseil Général du Val-de-Marne du 2 juillet 2007  
approuvant le projet de SDRIF,

considérant la nécessité que la ville d'Ivry puisse exprimer son avis sur le projet  
de SDRIF, alors même que les communes ne sont pas consultées sur le projet,

considérant que l'ensemble des actions menées par la ville dans les domaines  
économiques, du logement, des déplacements, notamment à travers les études ou opérations  
en cours comme la ZAC du Plateau, le Schéma de Développement d'Ivry-Port et le projet  
Avenir/Gambetta s'inscrivent dans les grandes orientations du SDRIF,

vu le projet de SDRIF,

vu l'avis de la Commission Aménagement et Environnement du 5 décembre 2007,

### **DELIBERE**

(par 36 voix pour et 4 voix contre)

**ARTICLE UNIQUE :** APPROUVE les grandes orientations qui ont conduit à  
l'élaboration du SDRIF et soutient la Région Ile-de-France dans sa démarche.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 DECEMBRE 2007